

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [in](#)



COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

2 chemin de la Fontaine
01460 Nurieux-Volognat
04 74 76 00 64
nurieux.volognat@wanadoo.fr



ASSOCIATION HISTHORIA

Chemin de la Tour
01460 Nurieux-Volognat

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

la chapelle de Mornay à Nurieux-Volognat

Ain - Auvergne-Rhône-Alpes



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurer la Chapelle de Mornay à Nurieux Volognat dans l'Ain

◆ ◆ LE PROJET

La chapelle de Mornay est une chapelle construite au XIe siècle située à Nurieux-Volognat dans le département de l'Ain.

En 1965, la Commission Diocésaine d'Art Sacré la qualifia de "merveille inconnue".

La municipalité entreprit alors les démarches pour obtenir son classement au titre des monuments historiques qui fut accordé en décembre 1982.

Les conseillers municipaux suivants s'attachèrent à restaurer respectueusement toutes les parties dégradées par l'usure du temps et à remettre en valeur ce qui à la suite de réparations hâtives avait perdu sa grâce et son charme.

Il reste encore à rhabiller le toit du clocher et à améliorer les enduits des murs extérieurs.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les seigneurs de Mornay étaient les modestes vassaux des puissants sires de Thoire et Villars, qui, eux, résidaient à Matafelon et à Montréal.

Ils construisirent l'abside et le chœur de cette chapelle en même temps que leur château tout proche, vers la fin du XIe siècle.

La nef a pu être modifiée à l'époque gothique comme en témoigne le style des croix de consécration.

L'aspect extérieur a peu varié au cours des 9 siècles d'existence.

L'imposant le clocher-porche fut construit entre 1840 et 1845 pour remplacer celui beaucoup plus petit, placé sur le toit du chœur, qui fut détruit en 1794 sur l'ordre d'Albitte.

L'abside est de style roman très pur et très sobre. Les travaux de restauration entrepris depuis 1982 y ont révélé une peinture murale sur toute la surface du cul-de-four.

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la chapelle de Mornay à Nurieux-Volognat

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61293

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la chapelle de Mornay à Nurieux-Volognat

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Nurieux-Volognat

